

NOUVEAU TARIF POUR LES CONSULTATIONS EN SOIRÉE

A partir du 1^{er} juillet 2008, une consultation en soirée chez votre généraliste coûtera 2 euros de plus.

Votre mutuelle vous remboursera totalement ce montant supplémentaire si vous avez un Dossier Médical Global (DMG).

Parlez-en avec votre médecin généraliste.

Votre médecin généraliste est le praticien qui connaît le mieux votre dossier médical